

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2008/0439

Séance du 9 juillet 2008

**ELECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;

VU les articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 20060213 du 15 mars 2006 relative aux modalités de désignation des membres de la commission de délégation de service public ;

VU le rapport n° 2008/0439

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : sont élus pour siéger à la commission de délégation de service public :

TITULAIRES

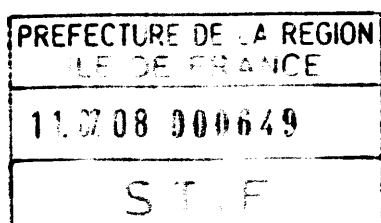
- M. Alain AMEDRO
- M. Daniel DAVISSE
- M. Jean-Pierre GIRAULT
- M. Jean-Marie TETART
- Mme Aude EVIN

SUPPLEANTS

- M. Jean BRAFMAN
- M. Claude PERNES
- Mme Annick LEPETIT
- M. Jean-Jacques LASSERRE

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON